

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 08 JUILLET 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,  
le 08 juillet,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 02 juillet 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 26

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

**PRESENTS :** Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BENABDESLAM, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL  
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET  
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Finances – Mutualisation, propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 du Budget Général dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint concernant :

**n° 20250708\_D\_073**

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Budget**  
**Général : Décision**  
**Modificative n°1**

- Un ajustement des crédits d'investissement :
  - \* une augmentation des crédits prévus sur l'opération n°92 « Fonds de concours » pour les travaux de voirie du Crouzet à Saint Didier en Velay pour un montant de 2 382 €, afin d'ajuster le montant du fonds de concours au coût définitif des travaux. Le fonds de concours s'élève ainsi à 99 859.37 € correspondant à 33% des dépenses (302 604.14 €).
  - \* une nouvelle inscription sur l'opération n°67 « Ecole de musique intercommunale » pour un montant de 4 000 € correspondant au versement d'une subvention exceptionnelle à l'école de musique Musical's, ayant pour finalité l'acquisition d'instruments de musique.
- Ces inscriptions sont équilibrées par un recours à l'emprunt pour 6 382 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget Général.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance

Julie TARERAT

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250708-20250708\_D\_073-DE  
Reçu le 11/07/2025